



MAIRIE DE VALENSOLE
Place Frédéric Mistral
04210 VALENSOLE

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 16 FEVRIER 2016 A 20H30**

Date de convocation : 02.02.2016.

Présents :

Gérard AURRIC, Bernard MAGNAN, Jean-Jacques RICAUD, Robert LAURENTI, Marcel GOSSA, Claude AURIC, Delphine DELFINO, Danielle BLANC, Annie BOYER, Quentin POTIGNON, Sandra SERTORIO, Odile RICHEBOIS, Corinne DI IORIO, Gilles GRADIAN, Jean-Jacques OULION, Myriam COUMONT-LABAYE, Carole BARON, Raphaël ENDERLÉ-CHAZALVIEL, Marie-Paule LOMBARD.

Absents excusés avec pouvoir : René JAUFFRET pouvoir à Bernard MAGNAN, Sylvie LINDENMEYER pouvoir à Annie BOYER, Marie PETILLON pouvoir à Jean-Jacques RICAUD.

Absent excusé : Isabelle FABRE-PAYAN.

Secrétaire de séance : Quentin POTIGNON (élu à l'unanimité).

Procès-verbal d'installation d'un nouveau conseiller municipal

Monsieur le Maire a informé le conseil municipal de la réception d'un courrier de Monsieur Maurice Chaspoul le 15 février 2016 l'informant de sa démission du conseil municipal pour raisons personnelles. Conformément à l'article L270 du code électoral, « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que se soit ».

En conséquence, Marie-Paule Lombard, suivant immédiatement sur la liste dont faisait partie Monsieur Maurice Chaspoul lors des dernières élections municipales, a été installée en qualité de conseiller municipal.

Le conseil municipal a pris acte de cette installation.

Objet 1 Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 16 décembre 2015

Monsieur le Maire a demandé au Conseil Municipal si des remarques étaient à faire sur le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 16 décembre 2015.

L'assemblée a accepté le compte-rendu susvisé à l'unanimité sans remarque particulière avec une abstention (Marie-Paule LOMBARD).

Marie-Paule Lombard s'est abstenue dans la mesure où elle n'était pas élue et n'a donc, par conséquent, pas participé au du conseil municipal du 16 décembre 2016.

Objet 2 Vote des Comptes administratifs 2015

Monsieur le Maire a donné lecture de l'ensemble des Comptes Administratifs 2015. Il a informé l'assemblée que les résultats de ces comptes étaient exactement les mêmes que ceux des comptes de gestion présentés par Madame la Trésorière de Riez.

Ces comptes font ressortir les résultats suivants :

<u>Pour la Commune</u> :	Section fonctionnement excédent	+ 5.435.402,80 €
	Section investissement déficit	- 727.040,47 €

	Excédent 2015	+ 4.708.362,33 €

<u>Pour le Camping :</u>	Section fonctionnement excédent	+	13.822,24 €
	Section investissement excédent	+	29.874,28 €

	Excédent 2015	+	43 696,52 €

<u>Pour le Lotissement Communal :</u>	Section fonctionnement excédent	+	249.940,02 €
	Section investissement		0,00 €

	Excédent 2015	+	249.940,02 €

<u>Pour le Cimetière et caveaux:</u>	Section fonctionnement		0 €
	Section investissement déficit	-	61.076,47 €

	Déficit 2015	-	61.076,47 €

Les élus de l'opposition ont demandé si les opérations d'investissement avec les crédits afférents allaient automatiquement être reportées sur 2016. Monsieur le Maire a répondu que ce sujet relevait du travail d'élaboration du Budget primitif 2016 au sein duquel certaines opérations pourront disparaître ou être affinées en fonction des choix qui seront faits.

Après la sortie de la salle de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, par 17 voix pour et 4 absentions (Myriam COUMONT-LABAYE, Carole BARON, Raphaël ENDERLE-CHAZALVIEL et Marie-Paule LOMBARD) :

- A approuvé les Comptes Administratifs 2015 ci-dessus présentés,
- A donné pouvoir à Monsieur le Maire de mener à bien cette affaire.

Les élus de l'opposition se sont abstenus lors du vote des comptes administratifs du fait que les opérations d'investissement votées en 2015 ne seraient pas forcément reportées à l'identique en 2016.

Monsieur Robert Laurenti a précisé que cette remarque était hors sujet dans la mesure où elle n'est pas en rapport avec le vote d'un compte administratif mais plutôt d'un budget primitif.

Objet 3 Approbation des Comptes de Gestion 2015

Monsieur le Maire a demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver les comptes gestion 2015 proposés par Madame la Trésorière de Riez pour :

- ⇒ La Commune
- ⇒ Le budget Camping
- ⇒ Le budget Lotissement Communal
- ⇒ Le budget Cimetières et caveaux

Ces comptes sont identiques aux Comptes Administratifs de la Commune.

Le Conseil Municipal, par 18 voix pour et 4 abstentions (Myriam COUMONT-LABAYE, Carole BARON, Raphaël ENDERLE-CHAZALVIEL et Marie-Paule LOMBARD) :

- A approuvé les comptes de gestion ci-dessus,
- A donné pouvoir à Monsieur le Maire de mener à bien cette affaire.

Objet 4 Demande de subvention au Conseil Régional : réfection totale d'une salle multi-activités

Madame Danielle BLANC, adjointe déléguée aux finances, a informé le conseil municipal qu'il devient urgent de réaliser la réhabilitation totale de la salle Tardieu.

Ce lieu multi-activités aménagé dans les années 80, très fréquenté par les Valensolais est aujourd'hui très vétuste et nécessite à ce jour une réfection totale avec mise aux normes en matière de sécurité, accessibilité, d'énergie...

Le plan prévisionnel de financement est le suivant :

Dépenses/coût d'objectifs :

308 995,14 € HT

61 799,03 € TVA (20%)

Total : 370 794,17 € TTC

Recettes :

Subvention DETR (40% du HT) espérée	123 598,00 €
Subvention CDO4 (15% du HT)*espérée	27 853,20 €
Subvention région (10% du HT)*espérée	18 568,80 €
Autofinancement de la commune	139 949,09 €
Autofinancement FCTVA	<u>60 825,08 €</u>
	370 794,17 €

*hors études, hors tribunes amovibles

Les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération seront ouverts sur le budget communal 2016.

Il a été demandé au conseil municipal :

- de valider le projet de travaux et le plan de financement ci-dessus présentés,
- d'autoriser Monsieur le Maire à demander au conseil régional une subvention d'un montant de 18 568,80 € afin d'accompagner la commune dans la réalisation de ces projets,
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire de mener à bien cette affaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- a validé le projet de travaux et le plan de financement ci-dessus présentés,
- a autorisé Monsieur le Maire à demander au conseil régional une subvention d'un montant de 18 568,80 € afin d'accompagner la commune dans la réalisation de ces projets,
- a donné pouvoir à Monsieur le Maire de mener à bien cette affaire.

Objet 5 Demande de subvention au Conseil Départemental 04 : réfection totale d'une salle multi-activités

Madame Danielle BLANC, adjointe déléguée aux finances, a informé le conseil municipal qu'il devient urgent de réaliser la réhabilitation totale de la salle Tardieu.

Ce lieu multi-activités aménagé dans les années 80, très fréquenté par les Valensolais est aujourd'hui très vétuste et nécessite à ce jour une réfection totale avec mise aux normes en matière de sécurité, accessibilité, d'énergie...

Le plan prévisionnel de financement est le suivant :

Dépenses/coût d'objectifs :

	308 995,14 € HT
	61 799,03 € TVA (20%)
Total :	370 794,17 € TTC

Recettes :

Subvention DETR (40% du HT) espérée	123 598,00 €
Subvention CDO4 (15% du HT)*espérée	27 853,20 €
Subvention Région (10% du HT)*espérée	18 568,80 €
Autofinancement de la commune	139 949,09 €
Autofinancement FCTVA	<u>60 825,08 €</u>
	370 794,17 €

*hors études, hors tribunes amovibles

Les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération seront ouverts sur le budget communal 2016.

Il a été demandé au conseil municipal :

- de valider le projet de travaux et le plan de financement ci-dessus présentés,
- d'autoriser Monsieur le Maire à demander au Conseil Départemental 04 une subvention d'un montant de 27 853,20 € afin d'accompagner la commune dans la réalisation de ces projets,
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire de mener à bien cette affaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- a validé le projet de travaux et le plan de financement ci-dessus présentés,
- a autorisé Monsieur le Maire à demander au Conseil Départemental 04 une subvention d'un montant de 27 853,20 € afin d'accompagner la commune dans la réalisation de ces projets,
- a donné pouvoir à Monsieur le Maire de mener à bien cette affaire.

Objet 6 Adoption des nouveaux statuts du Syndicat Mixte d'Énergie des AHP (SDE 04) et transfert de la compétence visée au SDE 04

Monsieur Jean-Jacques RICAUD, adjoint délégué à l'urbanisme et aux travaux, a informé les membres du conseil municipal que le comité syndical du SDE04 a adopté un projet de modification statutaire lors de sa séance du 14 avril 2015. Cette modification prévoit l'intégration de la compétence relative à l'installation et à l'entretien des infrastructures de recharge électrique sur l'ensemble du territoire départemental.

Il a précisé également que, conformément à la délibération prise par le comité syndical le 14 avril dernier, le Syndicat d'énergie a lancé une étude visant à dimensionner et à mettre en œuvre un réseau départemental d'infrastructures de charge pour les véhicules électriques. En effet, dans un département comme celui des Alpes-de-Haute-Provence, où l'initiative privée restera insuffisante, il appartient aux pouvoirs publics d'intervenir pour assurer un maillage satisfaisant du département et ne pas laisser nos territoires ruraux en marge de ces évolutions.

La modification des statuts permettra au syndicat de déployer le réseau dimensionné et proposé par l'étude en cours. Cette étude prévoit l'installation de 50 bornes de type accélérée (30 en 2016 et 20 en 2017) et 3 bornes rapides.

Il a été proposé au conseil municipal d'approuver la modification adoptée par le comité syndical du SDE et visée à l'article L 2224-37 du Code Général des Collectivités Territoriales qui indique : « Sous réserve d'une offre inexistante, insuffisante ou inadéquate sur leur territoire, les communes peuvent créer et entretenir des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ou mettre en place un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables ».

Madame Carole Baron a demandé si la commune pouvait se positionner auprès du SDE 04 afin de faire implanter des bornes.

Monsieur Jean-Jacques Ricaud a répondu que l'implantation de ces bornes ne relevait pas des communes mais directement du SDE 04 qui se base sur une étude en lien avec les distances en territoire rural.

Monsieur Bernard Magnan a demandé si la commune aurait le choix de l'emplacement dans l'hypothèse où elle serait désignée comme lieu d'implantation.

Monsieur Jean-Jacques Ricaud a répondu que ce n'est pas certain toujours en raison d'un maillage prédéterminé.

Madame Carole Baron a précisé qu'il était vraiment important de bien penser l'installation de bornes à Valensole dans la mesure où la commune est un axe touristique important en été.

Monsieur Jean-Jacques Ricaud a ajouté que le réseau doit être en capacité à recevoir ce type d'installation en tenant compte des contraintes existantes sachant que le renforcement du réseau est à la charge du SDE 04.

Monsieur le Maire a conclu en précisant qu'il s'agissait d'un sujet d'actualité important et que la commune devait se positionner avec la DLVA afin de favoriser l'implantation ce type d'infrastructure sur le territoire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- A approuvé la modification statutaire du SDE04 telle que présentée,
- A décidé de transférer la compétence visée au SDE04.

Objet 7 Travaux coordonnés pour enfouissement des réseaux de télécommunication / opération sous mandat

Monsieur Jean-Jacques RICAUD, adjoint délégué aux travaux :

- A rappelé au conseil municipal la délibération en date du 26 mars 2015 par laquelle les projets de **travaux d'enfouissement du réseau de téléphonie** en coordination avec l'enfouissement du réseau électrique dans les quartiers ci-après étaient approuvés :

- « Le Bars » **12 249,60 € TTC**
- « Leves » **7 941,74 € TTC**

- A informé l'assemblée que les travaux ci-après sont achevés :

- « Le Bars » **8.856,42 € TTC (coût définitif inférieur de 3593,18 € TTC à la prévision)**
- « Leves » **8.374,79 € TTC (soit un dépassement de 433,04 € TTC)**

- A exposé qu'il convient de délibérer afin de décider de la prise en charge du dépassement constaté sur les travaux au quartier Lévès.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- A donné son accord pour la prise en charge du coût supplémentaire des travaux au quartier Lévès
- A dit que la commune s'engage à verser sa participation au SDE04 et à inscrire d'office la dépense correspondante au budget de l'exercice en cours.

Objet 8 Renouvellement intégral des administrateurs élus du CCAS

Monsieur le Maire a proposé de reporter cette élection à une date ultérieure dans la mesure où une réflexion relative au choix du nombre de membres à élire est toujours en cours et qu'il faut permettre au nouvel élu installé de pouvoir se positionner sur ce sujet.

Objet 9 Informations au Conseil

I) Marchés publics (Rapporteur : Delphine Delfino)

Le conseil municipal a donné délégation à Monsieur le Maire afin qu'il puisse prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Dans ce cadre, le conseil municipal est informé de l'attribution des marchés suivants :

- Marché relatif à la fourniture de panneaux de signalisation pour les Chabrandes attribué à TECHNIPRO (Bellegarde) pour un montant de 696,00 € HT
- Marché relatif à la fourniture et l'installation d'un système de téléphonie fixe à la Mairie attribué à UGAP pour un montant de 5.436,32 € HT
- Marché relatif à l'acquisition de micro-ondes (Mairie et services techniques) attribué à UGAP pour un montant de 202,84 € HT
- Marché relatif à la coordination SPS pour les travaux sur le court de tennis attribué au Cabinet Brachet (Manosque) pour un montant de 900,00 € HT
- Marché relatif à la fourniture et pose d'une porte-fenêtre à l'appartement de la piscine attribué à ADP Fermetures (Malijai) pour un montant de 1 760,00 € HT
- Marché relatif à l'acquisition d'une ponceuse à bande Makita attribué à la SIMC (Manosque) pour un montant de 345,00 € HT
- Marché relatif à la réfection, mise aux normes et éclairage d'un court de tennis :
 - o Lot 1 : Terrassement de transformation du court de tennis attribué à l'entreprise Tennis du Midi (St Cannat) pour un montant de 56 419,80 € HT
 - o Lot 2 : Electricité et éclairage sportif du court de tennis attribué à la TEM (Manosque) pour un montant de 20 331,38 € HT
- Marché relatif au contrat de location et de maintenance de photocopieurs sur 4 ans attribué à UGAP pour un montant de 16 118,96 € HT

Le conseil municipal a pris acte de ces informations.

La séance est levée à 21h30.